



Vous souhaitez partager avec vos collègues d'éducation musicale de l'académie ?

Ecrivez-nous **ICI**



## Éditorial liminaire de l'inspecteur

S'il y avait une journée à ne pas manquer concernant la place de la femme dans la sphère musicale que les quelques chapitre de cette lettre évoquent, c'était bien celle du 8 mars, journée internationale des droits des femmes.

À défaut de pouvoir vous l'adresser à temps de cette journée incontournable, je me rattrape comme je le peux en visant une autre date, celle de **l'anniversaire de la mort de Clara Schumann le 20 mai 1896**. Pourquoi avoir fait le choix de cette femme ? D'abord parce qu'elle est l'archétype de cette mise à l'écart du féminin au profit du masculin, et ce en dépit de sa suprématie - par rapport à son illustre mari notamment. Ensuite parce que je connaissais les travaux de recherche d'une professeure d'Éducation musicale sur Clara Schumann.

Il m'a semblé d'ailleurs qu'il était malvenu de laisser l'éditorial d'une lettre axée sur la part féminine de la musique entre les seules mains d'un représentant du sexe masculin. Aussi, ai-je demandé à Madame Blandine Charvin, auteure d'un essai sur Clara Schumann, de rédiger aussi un éditorial. Je la remercie donc par avance pour son aimable contribution et lui laisse toute la place.

## Éditorial de Madame Blandine Charvin, professeure d'Éducation musicale

Monsieur Stisi je vous remercie. En effet, cette journée du 8 mars pose chaque année les mêmes interrogations sur les multiples facettes des femmes et leur rôle dans notre société, plus particulièrement pour ce qui est de notre domaine de prédilection : la musique.

Force est de constater que si les femmes sont bien présentes sur la scène musicale, elles restent depuis des siècles dans l'ombre lorsqu'il s'agit de la composition. Le domaine de la création artistique, et notamment celui de la musique, est réservé à l'élite masculine. Or, comme l'on sait, les femmes se sont essayées avec succès à la composition musicale, pour ensuite le plus souvent sombrer dans l'oubli le plus total. La quasi majorité des œuvres que nous écoutons dans le domaine « classique » appartient à la gent masculine. **La reconnaissance n'est ni naturelle, ni aisée pour les compositrices.**

Les rayons des bibliothèques courantes présentent, il est vrai, encore peu d'ouvrages consacrés aux femmes et spécialement aux femmes compositeurs et, moins encore, tout un œuvre lié à une compositrice spécifique ; néanmoins, il suffit d'avoir l'opportunité d'en feuilleter un seul, pour que, de la curiosité initiale, on parvienne rapidement à l'étonnement et à l'intérêt. Quand bien même, depuis plusieurs décennies déjà, la recherche paraît nettement progresser sur ce point particulier, l'exclusion des femmes du domaine de l'histoire de la musique continue de subir plus ou moins les errements du passé. Aujourd'hui encore, pour ne citer que quelques-unes parmi les plus fameuses, Fanny Mendelssohn, Louise Farrenc, Augusta Holmes, Ethel Smith demeurent méconnues le plus souvent, sinon tout à fait ignorées ; célèbres de leur vivant, la mort les conduit à l'oubli.

Clara Schumann est un exemple parmi tant d'autres mais elle reste pour la postérité une immense pianiste alors que ses qualités créatives sont bien méconnues. « Clara Schumann composait aussi ? », entend-on çà ou là. Sans doute doit-on alors suggérer que le simple fait de poser la question contient, au moins en partie, un élément de la réponse.

La composition et la virtuosité, nous l'avons vu, sont souvent présentées comme l'apanage des hommes. Les femmes se voient accorder bien peu de place et autant de crédibilité dans les cercles musicaux, pourtant certaines savent se démarquer et accèdent à un *pseudo* statut d'égalité. Toutefois, la société accorde plus facilement quelque reconnaissance à une femme qui accomplit une grande carrière de concertiste plutôt qu'une carrière de compositrice. Créer apparaît moins légitime que d'interpréter.

Lorsque nous observons le destin de Clara Schumann et de Fanny Mendelsohn, les mêmes angoisses se font jour, accompagnées, sans doute, des mêmes sentiments d'entraves sinon d'humiliations et d'appartenance à la mauvaise part de l'humanité (entendons le sexe féminin). D'apparence en tout cas et toujours en raison du rôle social particulier que la classe dominante impute à la gent féminine, l'une et l'autre sont, outre celui de leur *pater familias* respectif, tributaires du jugement de l'homme qu'elles admirent, voire qu'elles vénèrent. Ainsi, à tout le moins aux yeux de la commune renommée, Clara Schumann paraît-elle indissociable de son mari Robert Schumann, pendant que Fanny Mendelssohn n'a pratiquement d'existence réelle qu'à travers celle de son frère Félix.

Fanny Mendelssohn, comme Clara Schumann, sont inexorablement dépendantes des liens — qu'ils soient du sang ou charnels — qui les unissent aux êtres qui leur sont les plus chers. Ainsi, Fanny Mendelssohn doit-elle attendre les dernières années de son existence (en 1837) avant d'oser agir contre le gré de Félix. Longtemps, ce dernier refusa de lui donner son accord pour la publication de ses œuvres. Comme son père et de manière récurrente, Félix Mendelssohn soutient un discours sexiste qui, notamment, souhaite maintenir la femme enchaînée à son foyer ; dans le même temps, il ne cesse de reconnaître le talent divin de sa sœur. Toute sa vie, Fanny Mendelssohn va constamment se voir rappeler son rôle et ses devoirs de mère et de femme. Robert Schumann, lui, se désole que sa femme soit trop occupée par son foyer pour avoir le loisir de composer, c'est pourtant ce qu'il lui promettait avant leur mariage. Les deux hommes conviennent logiquement et presque sans état d'âme que c'est là la vocation de leur sœur ou épouse ; la composition ne doit être, pour elles, qu'un loisir, si déjà composition il y a.

Toutefois, une différence notable se fait jour entre les deux hommes, puisque jamais Robert Schumann n'interdit la publication des œuvres de Clara ; au contraire, il lui en fait l'offrande. Alors qu'il pourrait paraître choquant, de la part de Mendelssohn, de refuser la publication des œuvres de Fanny lorsqu'il acceptait en 1827 de publier ses *Lieder* sous son propre nom. C'est l'avantage d'avoir les mêmes initiales.

Tout cela met donc en lumière la difficulté pour une femme de légitimer son travail créateur car il est entendu que là n'est pas son rôle. L'histoire de la musique, comme l'Histoire dont elle n'est que partie, a laissé peu de place aux femmes. Reste que bon nombre d'entre elles se sont démarquées en tant qu'interprètes ou comme compositrices et cela perdure et perdurera encore.

A nous maintenant, acteurs de la modernité, de leur redonner toute leur place car deux siècles plus tard, même si les droits ont indéniablement évolué, il n'en reste pas moins que les mêmes questions fondamentales demeurent. Souhaitons que ce XXI<sup>e</sup> siècle offre enfin une égalité naturelle dans sa globalité et que le genre ne soit plus une question de société en tant que telle.



Fanny Mendelssohn et Clara Schuman

## Éditorial de l'inspecteur

Dire que la place de la femme est sous représentée en musique est une triste évidence qui témoigne, comme dans toutes les facettes de la vie occidentale, de sa place des sociétés occidentales. Pourtant, et comme l'a montré Madame Charvin, cette place est souvent injuste... avec toute la valeur morale et réglementaire que l'on peut donner à ce terme.



En Cinéma, j'ai découvert il y a trois ans l'existence d'une merveille, **Alice Guy-Blachet** véritable pionnière du 7ème art qui maniait déjà avec virtuosité tous les éléments grammaticaux du Cinéma non encore théorisés quand les Frères Lumières se contentaient encore de poser leur caméra en un lieu unique et tournait une scène... naturaliste. Depuis cette découverte, je n'ai de cesse d'inciter les professeurs de Cinéma à découvrir ces trésors et surtout, rétablir l'Histoire du Cinéma dans toute sa vérité...

La chose est moins aisée en musique même si, dernièrement, notre discipline a notamment sorti de l'oubli Germaine Taillefer. En ce 8 mars 2021, des initiatives locales sont menées et je souhaite remercier Madame Agosti pour le partage de son padlet sur une journée internationale (et plus spécifiquement musicale) des droits de la femme.

Il n'en demeure pas moins que derrière l'histoire genrée de la musicologie il y a notre discipline dans le milieu scolaire et qu'il appartient à chacune et chacun d'entre-nous de rendre notre art, ou du moins ses représentations, moins genré.

Dans le texte sur la laïcité que je vous avais adressé au retour des congés d'automne, j'avais fait allusion à l'iconographie ornant les salles d'Éducation musicale où les vieilles barbes constituent la majorité des figures de compositeurs selon un décorum qui relève davantage de la quatrième république que de la cinquième, et encore moins du début du XXIe siècle.

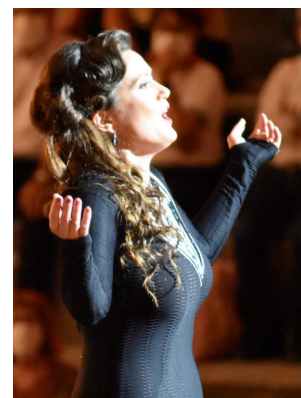
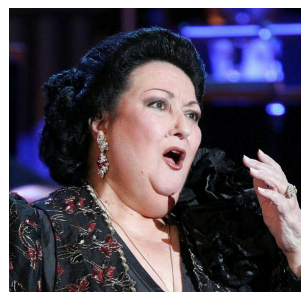
J'ose espérer que chacune et chacun a pu se saisir de ces éléments et donner un coup de jeunesse et de mixité aux figures des musiciens.

Même si cela est politiquement incorrect, il est toutefois un domaine où l'identité du genre demeure en musique. Domaine où, comme le veut la tradition, les exceptions confirment la règle ; je veux parler de la voix.

La voix est un marqueur de l'identité du genre avec lequel, selon les époques, les esthétiques, les civilisations et - dans la nôtre - la valeur de la vie humaine des garçons au regard de la jouissance à l'écoute de la voix, la technicité vocale des chanteurs et des chanteuses, la technologie, etc, s'établit un jeu de reconnaissance, et donc d'identification.

C'est d'ailleurs souvent là un des premiers enjeux de l'écoute d'une voix : identifier son genre ; ou son sexe (?).

Car la question se pose vraiment : la voix - chantée plus particulièrement - est-elle genrée ou sexuée ? La réponse est certainement de type militaire (« *Les deux mon capitaine !* »). Au delà de la boutade, elle invite l'ensemble des professeurs d'Éducation musicale à affiner ses propos à ce sujet en fonction des niveaux scolaires qu'il a en face et surtout affiner l'écoute et le champ lexical de ses élèves. Ainsi, je plaide en faveur du rejet de la différenciation des voix par le seul registre (terme pris ici selon son acception générale... et donc instrumentale). Non ! les voix de soprano et de ténor ne sont pas aiguës, pas plus que celle de contralto et basse seraient graves. Quand une soprano et une mezzo chantent sur une même fréquence ce registre général n'est d'aucune utilité pour identifier la tessiture vocale. Il en va de même pour les ténors et les basses. Et lorsque l'on rajoute les barytons, les contreténors, les contralto... et la multiplicité des voix que toute la production humaine a inventé, il devient impossible de s'appuyer sur le seul registre.



Or, identifier le genre et/ou le sexe d'une voix répond à un besoin incontournable, surtout dans une situation d'écoute acousmatique.

Ce qui différencie les voix les plus courantes que l'on rencontre en Éducation se situe avant tout au niveau du timbre, de la couleur, du nombre d'harmoniques, de la chaleur, de la brillance, de la froideur, du côté sombre, de la virtuosité, de la puissance, etc, soit autant de qualificatif et presque autant de catégories qui exigent des compétences auditives accrues et un champ lexical élargit.

Il est 16H en ce 8 mars 2021, la sonorité « seize » m'a toujours paru très féminine et je concède que cette impression est très certainement genrée chez moi. Pour autant, il me semble à ce moment très précis que notre singularité disciplinaire ne pourrait consister à se couler dans le moule commun niant le genre. Je souhaite donc que ce 8 mars 2021, à 16 heures, soit l'occasion de donner aux voix humaines que nous faisons découvrir à nos élèves toutes les dimensions qui sont les leurs, pour les apprécier en tant que telles et non pas les unes par rapport aux autres, y compris et surtout leur identité sonore et la relation que nous en tirons avec nos représentations de ce qu'est une femme, ce qu'est un homme.

---

## Place et incidence des femmes en musique

- **Musique au féminin** : un site important qui répertorie les compositrices, créé par l'association **Donne-Women in Music** : [LIEN](#)
- Un article du site de **France Musique** qui traite de ce sujet : [LIEN](#)
- Un **Padlet** concocté par Emilie Agosti, de l'Académie de Nice pour le 8 mars (merci pour le partage!) : [LIEN](#)
- L'émission **Tracks de Arte** sur la **place des femmes dans l'industrie de la musique** : [LIEN](#)

### **Création d'un orchestre jouant à égalité des oeuvres de compositrices et compositeurs**

Créer de toutes pièce un objet social et artistique aussi complexe qu'un orchestre symphonique relève d'un courage à tout épreuve. Madame Ybert y a consacré sa vie, et la concernant, l'expression est un euphémisme. Ayant eu la grâce de la rencontrer à quelques reprises, même si je n'ai pas été du moindre secours pour elle, mon institution ne me le permettant pas, j'ai été impressionné par ce qu'elle a réussi à entreprendre.

Certes, la situation sanitaire actuelle est un frein de plus à son oeuvre mais je ne pouvais pas laisser passer cette occasion de réfléchir sur la place des femmes en matière de musique sans donner un coup de chapeau à l' [OSEMP](#).

- Zoom sur **Cécile Chaminade**, compositrice pionnière et star internationale oubliée [LIEN](#)
- Être **compositrice au 21e siècle** avec Lise Borel [LIEN](#)
- **Lili Boulanger**, compositrice pionnière [LIEN](#)



Cécile Chaminade



Lili Boulanger



- **Concert virtuel organisé par la Société de musique de chambre des Nations Unis** le 8 mars, avec de nombreuses compositrices. A regarder sur la chaîne YouTube de l'ONU [LIEN](#)



Le musée du Luxembourg met les **femmes peintres** à l'honneur . Découvrez ces femmes qui ont ouvert la voie aux artistes féminines qui ont suivi [LIEN](#)



## Laïcité et musique

### Proposition de création d'un groupe de réflexion

La proposition de ce groupe n'a pas rencontré un franc enthousiasme. En dehors de la collègue de l'académie de Nice qui m'avait soufflé cette perspective je n'ai enregistré que l'intérêt d'un collègue de l'académie de Corse. Il me semble pourtant que notre art et notre discipline peuvent apporter des solutions singulières aux problématiques très actuelles de la laïcité. Aussi, si vous avez une réflexion personnelle sur la question et que vous avez envie de l'enrichir et/ou de l'éprouver avec des collègues, je vous remercie de me contacter sans plus tarder.



PADLET



TWITTER



**M. Stisi**  
IA-IPR d'Éducation musicale de chant choral et de Cinéma  
Académies de Nice et de Corse

**Mme Cervetti**  
IAN d'Éducation musicale et chant choral  
Académie de Corse

